



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute - Garonne

MAIRIE DE LARROQUE
31580

**Compte-rendu du Conseil
Municipal
Session ordinaire du
17 MAI 2024**

Présents : RENON Jean-Louis, GRAMOND Robert, TOUZANNE Nadine, SAUX Jean-Michel, BAUP Alexandra, BLAJAN Gérard, RIMAILHO Jean-Claude, SOUVERVILLE Fabien.

Absents : DAUNES Sandrine.

Procurations : DHAINAUT Nadine donne procuration à RENON Jean-Louis

Secrétaire de séance : BAUP Alexandra

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12/04/2024,
- Décision modificative,
- Aménagement cuisine du stade,
- Validation PLUI,
- Organisation élections,
- Achat bungalow foot,
- Commémoration 80 ans monument des passeurs,
- Baptême salle des fêtes,
- Questions diverses.

Monsieur le maire, Jean-Louis Renon, après lecture de l'ordre du jour : ouvre la séance du Conseil Municipal à 21h00.

Propose de nommer BAUP Alexandra en qualité de secrétaire de séance.

BAUP Alexandra après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12/04/2024

⇒ Accordé à l'unanimité.

2- Décision modificative

Délibération 2024-15

Virement de crédits : corrections prévision relatives aux provisions pour créances irrécouvrables.

<u>Désignation</u>	<u>Budget avant</u>	<u>Diminution</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Budget après DM</u>
Total des mouvements	1 081.00€	- 1 081.00€	1 081.00€	1 081.00€
681/042	1 081.00€	1 081.00€	0	0
681/68	0	0	1 081.00€	1 081.00€

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3- Aménagement cuisine du stade

Mathieu doit s'occuper de faire des devis : béton, cuisine, électroménager, électricité, plomberie, volets roulants.

4- Validation PLUI

Délibération 2024-16

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L153-15 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2024 arrêtant le projet de PLUI Infra Coteaux Sud de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges ;

Vu le projet de PLUI Infra Coteaux Sud arrêté ;

Considérant que conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la commune de LARROQUE, membre de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, peut émettre un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ou les dispositions du règlement qui la concernent directement.

Monsieur le Maire détaille les pièces règlementaires du PLUI Infra Coteaux Sud qui s'appliquent sur la commune :

- Le règlement écrit commun au territoire du PLUI infra Coteaux Sud (pièce 4A du dossier de PLUI Infra arrêté) ;
- Le règlement graphique (zonage) précisant des prescriptions spécifiques et divisant le territoire communal en zones urbaines, agricoles, naturelles et à urbaniser (pièce 4B du dossier de PLUI infra arrêté) ;
- Les OAP sectorielles (pièce 3B du dossier de PLUI infra arrêté) et les OAP thématiques « trame verte et bleue et paysages » et « bioclimatisme et énergies renouvelables » s'appliquant sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de donner un avis :

Défavorable aux OAP et dispositions du règlement concernant la commune dans le projet de PLUI infra Coteaux Sud arrêté pour les motifs suivants :

Motif : Zones constructibles trop restreintes en surfaces et localisation.

Pour : 4

Contre : 1

Abstention : 4

5- Organisation élections

Les élections auront lieu le 9/06/2024

6- Achat bungalow

Le projet est annulé.

Vu la superficie de ce bâtiment, il est nécessaire de déposer un permis de construire via un architecte (obligation légale pour une collectivité), avec établissement d'un dossier ERP.

Vu que le projet se trouve en zone ABF, il faut prévoir le coût d'un bardage afin qu'il soit accepté par les monuments de France.

Vu le surcout engendré par ces démarches, le projet est abandonné.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

7- Commémoration 80 ans monument des passeurs

La date retenue est le vendredi 14/06/2024 à 14h30.

Les enfants de l'école sont conviés à assister à cette cérémonie.

Un goûter sera offert et servi à l'issue de la cérémonie.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

8- Baptême salle des fêtes

La date retenue est le 1/06/2024 à 11h30,

Invités : famille de Jean-Claude RIBES+ habitants sur inscriptions

Un apéritif dinatoire sera servi.

Des devis sont en cours afin de réaliser la plaque d'inauguration.

9- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 23h45.

Signatures :